

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a désormais un an, nous apprenions que le projet immobilier qui prévoyait la construction de logement, d'un hôtel et de commerces autour d'une pièce d'eau pouvant accueillir des bateaux de tourisme, était abandonné pour un promoteur lassé (malgré le soutien des habitants et des commerçants) par les obstacles et le manque de soutien des responsables locaux et régionaux. Le terrain a été vendu à un autre promoteur qui a désigné un bureau d'étude pour plancher sur un nouveau projet. J'ai appris qu'une première rencontre a eu lieu entre des représentants de la région de Bruxelles-capitale, la commune d'Anderlecht et l'équipe du Maître-Architecte en vue d'évoquer les grandes lignes du projet. Cette « réunion-projet » devait être suivie d'une deuxième programmée en février 2020.

Où en sommes-nous pour ce nouveau projet après une année de discussions.

Pouvez-vous nous dire comment ce projet a-t-il évolué et quelles sont les grandes orientations prévues par le futur aménagement ? Une demande de permis a-t-elle été envisagée ?

Comment la Commune se positionne-t-elle ?

Quand pourrions-nous envisager le début d'éventuels travaux qui mettraient enfin un terme à l'un des plus anciens chancres de la commune ?

Monsieur l'Échevin KESTEMONT donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen KESTEMONT geeft lezing van het volgende antwoord:

Le projet est toujours en discussion en réunion de projet entre le bureau d'étude « Urban » et la Commune. La dernière réunion a eu lieu le 16 décembre 2020 et la prochaine aura lieu le 3 février 2021.

Les orientations du projet suivent les dispositions du PPAS : zone de forte mixité et liseré de noyau commercial, dont une émergence de R+14.

Le projet prévoit un programme mixte (logements + commerces), mais des ajustements sont encore demandés, d'où les discussions en réunion de projet.

L'accent est mis sur :

- L'équilibre entre les gabarits et leurs incidences sur le voisinage : mitoyenneté et ombrage ;
- La qualité et la mixité de logements :
  - logements traversants ;
  - grands logements ;
  - les accès aux logements ;
- le respect de l'alignement du PPAS ;
- les aménagements des abords et paysagers des espaces ouverts ;
- Impact mobilité : livraisons du supermarché et accès au stationnement vélo.

Bien que le projet évolue favorablement, le planning du dépôt de permis et du début de travaux ne sont pas connus.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit qu'on n'en est pas encore à entrevoir un éventuel dépôt de demande de permis. Il craint donc qu'il faudra encore longtemps devoir affronter ce chancre, pour peu qu'on arrive à un accord ce qui n'est jamais certain puisqu'un projet connaît parfois toute une série de tracasseries. On en a un exemple avec le projet précédent. On repart donc de zéro mais malheureusement, on n'est pas encore très loin et il faudra encore plusieurs années pour entrevoir le début d'éventuels travaux avant la fin de la présente législature. Nous ne sommes pas ici sur un accord, encore moins à proximité d'un dépôt d'une demande de permis.